

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

GUIDE DES AIDES 2022



Pour les propriétaires occupants.

Janvier 2022

Accéder aux aides financières pour rénover votre logement

Mode d'emploi



La CCPMB est devenue ces dernières années un acteur incontournable de **l'aide à l'amélioration des logements** au travers de son **service d'accompagnement et d'aide à la rénovation énergétique « CaseRénov »**.

CaseRénov, c'est :

- Un **conseiller énergie habitat** qui **répond gratuitement aux questions** et propose un **accompagnement** dans ses démarches de rénovation.
- Des **aides financières** pour améliorer la **performance des logements**
- La possibilité de réaliser un **Passeport thermique** : suite à une visite à domicile, un **diagnostic thermique** global et un rapport détaillé comprenant des travaux de rénovation et une **estimation du budget** et des aides financières sont transmis au demandeur.



C'est dans cette mission d'accompagnement, que la CCPMB propose ce **Guide des aides pour donner un estimatif des aides disponibles**. La plupart des aides disponibles varient **en fonction des revenus du ménage**. C'est pour cette raison, qu'avant de consulter ce guide, il est nécessaire d'identifier la catégorie d'appartenance.

GRATUIT !

**Vous avez des questions ?
Contactez CaseRénov**

Le service d'accompagnement à la rénovation

énergétique de la CCPMB : energiehabitat@ccpmb.fr - 04 50 90 49 55



1. Comparer son revenu fiscal de référence

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Plafonds de ressources			
	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition			
	Revenu très modeste	Revenu modeste	Revenu intermédiaire	Revenu élevé
1	jusqu'à 15 262 €	jusqu'à 19 565 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 22 320 €	jusqu'à 28 614 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 844 €	jusqu'à 34 411 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 31 359 €	jusqu'à 40 201 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 35 894 €	jusqu'à 46 015 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

2. Identifier

la couleur correspondante à sa tranche de revenus
bleu, jaune, violet ou **rose**

3. Se rendre

aux pages correspondantes

Bleu (revenu très modeste)

Rénovation **globale performante** P4

Rénovation **par étapes** P6

Changement de système de **chauffage** P8

Jaune (revenu modeste)

Rénovation **globale performante** P18

Rénovation **par étapes** P20

Changement de système de **chauffage** P22

Violet (revenu intermédiaire)

Rénovation **globale performante** P32

Rénovation **par étapes** P34

Changement de système de **chauffage** P36

Rose (revenu élevé)

Rénovation **globale performante** P46

Rénovation **par étapes** P48

Changement de système de **chauffage** P50

Rénovation globale

Gain énergétique supérieur à 35%



Vous réalisez **plusieurs postes de travaux** parmi l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, l'isolation du plancher bas, le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffages ou d'eau chaude sanitaire, l'installation d'une VMC, vous pourrez bénéficier de nombreuses aides cumulables. Découvrez-les.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

AIDES

<p>15 000 € (max 50 % du coût des travaux HT)</p> <p>+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Logement de plus de 15 ans • Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* 	<ul style="list-style-type: none"> • Se rapprocher du service CaseRénov : 04 50 90 49 55 • S'inscrire sur : monprojet.anah.gov.fr • Une visite et un bilan énergétique sont réalisés en amont pour justifier le gain énergétique de 35%.
<p>3 000 € (max 10 % du coût des travaux HT)</p> <p>+</p>		
<p>3 000 € (max 15 % du coût des travaux HT)</p> <p>+</p>		
<p>1 000 € pour 1 poste de travaux, 2 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC)</p> <p>+</p>		
<p>750 € (max 20 % du coût des travaux TTC)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • 25 % de gain énergétique • Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Isolation de la toiture • Isolation des murs extérieurs • Isolation du plancher bas • Remplacement des menuiseries extérieures 		
<ul style="list-style-type: none"> • 25 % de gain énergétique • Aide de la CCPMB accordée 		



+ TVA RÉDUITE

TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur
--	---	---



+ CRÉDIT 0 %

<p>Prêt de :</p> <p>50 000 € maximum</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le remplacement de menuiseries en simple vitrage • L'isolation de la toiture • L'isolation des murs extérieurs • L'isolation du plancher bas • Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 20 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</p>
--	--	---



Si votre logement...

est actuellement classés en étiquette énergétique F ou G bénéficiez de :	1 500 € d'aide supplémentaire	Bonus Sortie de Passoire
atteint une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux bénéficiez de :	1 500 € d'aide supplémentaire	Bonus BBC (<i>Bâtiment Basse Consommation</i>)

Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov !

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Travaux de rénovation par étape

Gain énergétique **inférieur à 35 %**

Vous réalisez **1, 2 ou 3 types de travaux** (remplacement de quelques fenêtres, isolation de la toiture seule...), des aides peuvent également vous être attribuées. À retrouver ci-dessous.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

<p>Exemple : À partir de 75 €/m² pour l'isolation des murs extérieurs <i>Pour les autres travaux, reportez-vous au tableau ci-dessous.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Logement de plus de 15 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Inscription sur le site maprimerenov.gouv.fr La demande de subvention est à réaliser avant de signer le devis. 		
<p>Exemple : À partir de 13 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* 	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites internet suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primess-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 		
<p>1 000 € pour 1 poste de travaux, 2 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures 	<p>Contactez CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25 %.</p>		
<p>750 € (max 20 % du coût des travaux TTC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Aide de la CCPMB accordée 			
<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>		<p>/</p>	<p>Calculée sur le devis de votre entrepreneur</p>	
<p>Prêt de : 15 000 € pour 1 poste de travaux 25 000 € pour 2 postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 15 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referance</p>		

AIDES

TVA RÉDUITE

CRÉDIT 0%

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

		<p>Isolation</p>	<p>Isolation des fenêtres / parois vitrées en simple vitrage</p>	<p>100 €/équipement</p>
<p>VMC</p>	<p>Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux</p>	<p>4 000 €</p>	<p>Isolation des murs par l'extérieur (100m² maximum)</p>	<p>75 €/m²</p>
<p>ECS</p>	<p>Chauffe-eau solaire</p>	<p>4 000 €</p>	<p>Isolation des toitures terrasses</p>	<p>75 €/m²</p>
<p>ECS</p>	<p>Chauffe-eau thermodynamique</p>	<p>1 200 €</p>	<p>Isolation des murs par l'intérieur</p>	<p>25 €/m²</p>
<p>ECS</p>	<p>Chauffe-eau thermodynamique</p>	<p>1 200 €</p>	<p>Isolation des rampants/combles</p>	<p>25 €/m²</p>

Changement du système de chauffage

Bénéficier d'aides locales et nationales pour changer d'appareil de chauffage. Elles peuvent se cumuler aux autres subventions présentées auparavant.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Appareil de chauffage au bois

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ	VOUS SOUHAITEZ INSTALLER	AIDES	CONDITIONS**	RENSEIGNEMENTS	
		2 000 € (max 50% du coût des travaux)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
		+ À partir de 200 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primés-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	Système bois Chaudière bûches/granulés Poêle bûches/granulés Insert bois	+ 10 000 €	Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
		OU 8 000 €	Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
		OU 3 000 €	Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
		OU 2 500 €	Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
		OU 2 500 €	Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
		+ 2 000 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »	

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

ACTUELLEMENT, VOUS SOUHAITEZ
VOUS AVEZ → INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Appareil de chauffage au bois (suite)

OU

Energie renouvelable (PAC/solaire/géothermie)	2 000 € (max 50% du coût des travaux)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Label Flamme verte 7 étoiles	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
	+ À partir de 220 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+ 10 000 €	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	OU 8 000 €	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
	OU 4 000 €	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		
+ 2 000 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »		

OU

GAZ	À partir de 400 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+ 1 200 €	Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
+ 1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44	
OU 1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Sallanches			

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Chaudière Fioul

OU

<p>Système bois Chaudière bûches/granulés Poêle bûches/granulés Insert bois</p>	<p>2000 € (max 25% du coût des travaux TTC)</p>	<p>Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage</p>	<p>Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ </p>	
	<p>+ À partir de 200 €</p>	<p>Professionnel RGE*</p>	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ • simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
	<p>+ 10 000 €</p>	<p>Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	
	<p>OU 8 000 €</p>	<p>Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>OU 3 000 €</p>	<p>Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>OU 2 500 €</p>	<p>Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>OU 2 000 €</p>	<p>Installer un insert à bois/ foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

ACTUELLEMENT, VOUS SOUHAITEZ
VOUS AVEZ → INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	2 000 € (max 25% du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 	
	+ 500 € bonus énergie renouvelable			
	+ À partir de 4 000 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+ 10 000 €	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	OU 8 000 €	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
	OU 4 000 €	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		

OU

GAZ	À partir de 400 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+ 1 200 €	Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	

+ 1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35	
OU 1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44	

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Chaudière Fioul
(suite)

OU

<p>Chauffage électrique (chaudière électrique, radiateurs électrique...)</p>	<p>2000 € (max 25% du coût des travaux TTC)</p>	<p>Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage</p>	<p>Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/</p> 
---	--	---	---



+
TVA réduite

<p>TVA réduite à 5,5% appliquée sur les devis</p>	<p>/</p>	<p>Calculée sur le devis de votre entrepreneur</p>
--	----------	--



Tout type de travaux

+
CRÉDIT 0%

<p>Prêt de : 15 000 € pour 1 poste de travaux 25 000 € pour 2 postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Remboursement en 15 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</p>
--	---	---



*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Pour plus d'infos



ccpmb.fr

energiehabitat@ccpmb.fr

04 50 90 49 55

[du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h
et vendredi : 9h-12h]

un service de



avec le soutien de

